LE PROJET 2024-2029 EST ORGANISÉ EN TROIS GRANDS PILIERS :

Professionnalisme et reconnaissance des métiers de l'humain

Agilité et créativité

Développement et perspectives

Professionnalisme et reconnaissance des métiers de l'humain

L'association a retenu 3 axes : le savoir-faire, le faire savoir, le savoir-être.

Savoir-faire

Afin de toujours mieux prendre en compte la place et la parole des professionnels, le projet s'attachera à :

- Soutenir l'attractivité des métiers de l'humain, développer et adapter les compétences des professionnels aux évolutions des métiers, des besoins des personnes et du secteur ;
- Permettre l'évolution des pratiques managériales, afin de fidéliser les collaborateurs et d'attirer de nouveaux professionnels ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail ;
- Développer le pouvoir d'agir des professionnels pour susciter et accompagner l'autodétermination des personnes accueillies ;
- Impliquer les personnes accompagnées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le développement des projets de l'association ;
- Poursuivre la dynamique de transversalité et de coopération entre les équipes au bénéfice des parcours, des projets et des ressources à mutualiser.

« Renforcer la proximité et la communication entre les instances décisionnaires et le terrain »

Faire savoir

Pour une association qui a conscience des enjeux de son temps, il ne suffit plus de « savoir-faire », il faut aussi le faire savoir, en mettant en œuvre un certain nombre d'actions :

- Consolider une démarche d'amélioration continue de la qualité, avec toutes les parties prenantes, internes et externes ;
- Valoriser l'utilité sociale de ses actions, qui répondent aux besoins des personnes sur le territoire ;
- Valoriser l'action des professionnels pour favoriser l'attractivité des métiers ;
- Développer l'identité et la visibilité de l'association en poursuivant son développement ;
- Développer les partenariats avec les acteurs sur le territoire afin d'assurer et de construire la continuité des parcours des personnes accompagnées ;
- Contracter des partenariats avec des figures d'influence, des ambassadeurs pour promouvoir les actions.

« Défendre la qualité de notre travail auprès des financeurs et des partenaires et avoir les moyens qui vont avec (financier, matériel, salarial...) pour continuer à accompagner les familles dans le respect et la dignité »

Savoir-être

Mettre en avant le « pouvoir d'agir », comme un axe fort de ce projet associatif, engage à travailler les postures et le savoir-être, à travers un certain nombre de principes :

- Favoriser la coopération entre les professionnels et les familles accompagnées ;
- Inscrire dans les instances de décision la participation des personnes accompagnées et des représentants de salariés ;
- Permettre l'inclusion grâce à l'amplification de la démarche « aller vers » des établissements ;
- Soutenir l'acquisition de l'autonomie des personnes accompagnées pour consolider leurs projets.

« Participation des personnes accompagnées aux instances de décisions. »